

gés à des tables communes que l'on peut surveiller.

Les aliénés mangeaient jadis dans leur cachot; les imbécilles, après avoir reçus leur nourriture dans leurs mains ou dans des vases de bois, d'étain ou de fer blanc, erraient dans les escaliers, dans les corridors, dans les cours, dévorant leurs vivres de la manière la plus dégoûtante. Aujourd'hui, presque partout les aliénés se réunissent dans des réfectoires et s'assoient à des tables communes. Il est des maisons où on leur confie des couteaux. En Angleterre, on leur donne des couteaux minces, arrondis du bout, dont la lame n'est tranchante qu'au milieu, dans l'étendue de deux à trois pouces.

### § III. *Du personnel des maisons d'aliénés.*

1<sup>o</sup> Dans toute maison d'aliénés, les fonctions supérieures se divisent en deux ordres bien distincts. Au directeur, à l'économe ou à l'agent de surveillance appartiennent l'administration générale du matériel de l'établissement, la comptabilité, le maintien et l'exécution des réglemens relatifs à l'admission et à la sortie des malades, ainsi que la surveillance de la conduite des divers employés. Les chefs de ces établissemens doivent avoir des rapports fréquens avec le médecin en chef et s'entendre avec lui pour tous les changemens et pour toutes les améliorations qui peuvent être réclamés dans l'intérêt des malades confiés à leur haute surveillance. Au médecin doit être réservé la direction suprême de tout ce qui intéresse immédiatement les malades et le service médical.

2<sup>o</sup> Presque partout les aliénés étaient victimes du funeste préjugé qui les fait passer pour des êtres dangereux, malfaisans et surtout incurables. Ils n'étaient traités médicalement que dans quelques grandes villes. Appellera-t-on traitement de la folie les saignées faites aux mois de mai et juin, les vomitifs pris ensuite toutes les semaines, jusqu'au mois de novembre, et les poudres distribuées par un apothicaire, ou bien des saignées, des bains, des douches administrées à tous les aliénés à certaines saisons de l'année. Le médecin ou le chirurgien n'étaient réclamés que pour les maladies incidentes, lorsque les malades étaient près d'expirer. Il n'y avait de visites médicales régulières que dans un très petit nombre d'établissemens. A Bedlam, la visite n'était faite que deux fois par semaine. Les visites journalières ont commencé à Bicêtre et à la Salpêtrière; depuis elles se font presque partout, particulièrement dans les établissemens spéciaux.

Dans toutes les villes de France, dans toute l'Europe, l'indigent malade est secouru, est traité par des médecins éclairés. Le zèle et le savoir de ces médecins est perdu pour les aliénés. Qu'on n'accuse pas nos confrères de négligence, mais ils ont été découragés; tout leur manquait: ils étaient privés des premiers secours de l'hygiène. Partout ils avaient réclamé de nouvelles habitations, un meilleur régime, des moyens de guérison, rarement ils ont été écoutés.

Le médecin doit être, en quelque sorte, le principe de vie d'un hôpital d'aliénés. C'est par lui que tout doit être mis en mouvement; il dirige toutes les actions,

appelé qu'il est à être le régulateur de toutes les pensées. C'est à lui, comme au centre d'action, que doit se rendre tout qui intéresse les habitans de l'établissement, non-seulement ce qui a trait aux médicamens, mais encore ce qui est relatif à l'hygiène. L'action de l'administration qui gouverne le matériel de l'établissement, la surveillance que doit exercer cette même administration sur tous les employés, doivent être cachées : jamais le directeur n'en appellera d'une décision portée par le médecin, jamais il ne s'interposera entre lui et les aliénés ou les serviteurs. Le médecin doit être investi d'une autorité à laquelle personne ne puisse se soustraire. En Allemagne, en Prusse et dans les États-Autrichiens, le médecin en chef est directeur de l'hospice. Je ne connais en France que le médecin d'Aurillac qui soit en même temps administrateur. Je ne reviendrai pas ici (*voyez* page 126, tom. I), sur les qualités du médecin d'un pareil asile, encore moins insisterai-je sur ses devoirs; il n'est aucun médecin qui n'aille au-delà. La dignité de notre profession nous impose de plus sévères devoirs que tous les réglemens.

Le médecin, à sa visite, dicte les prescriptions à un élève en médecine et à un élève en pharmacie; le surveillant des hommes et la surveillante des femmes, chacun dans sa division assistent le médecin; chaque domestique est auprès de ses malades pour en rendre compte, et pour répondre aux questions qui lui sont faites. Le médecin constate l'état de chaque aliéné, lors de son admission, ordonne son placement; c'est lui qui le fait passer d'un quartier à un autre; à lui seul appar-

tient la police médicale de la maison; il prescrit l'usage du gilet, la restrainte ou la coercition, les bains, les douches, il indique le genre de distraction, de travail qui convient à chaque malade, il accorde les récompenses, etc.; il permet les visites auprès des malades; il délivre les certificats de guérison et de sortie; il donne la permission aux étrangers de pénétrer dans l'intérieur de l'hospice.

3<sup>o</sup> Dans plusieurs établissemens de France, des religieuses sont chargées de présider au service que réclament les aliénés, de diriger les soins qui leur sont dus, de veiller au maintien de l'ordre, de la propreté, de surveiller tout ce qui est relatif à la distribution de la nourriture, du linge et des vêtemens. Ces malheureux malades trouvent dans ces respectables sœurs désintéressement, bienveillance et charité; qui, mieux qu'elles, peut offrir des garanties de zèle et de dévouement, de patience et de douceur? Renonçant au monde et aux douceurs de la vie, espérant une récompense que les hommes ne sauraient donner, la charité qui anime les religieuses vouées au service des pauvres, les rend capables du plus héroïque dévouement pour le soulagement de toutes sortes de souffrances. Quelques maisons d'Italie, de l'Allemagne méridionale, sont desservies par les frères appartenant à diverses congrégations religieuses.

Dans toute l'Europe catholique ou protestante, des ecclésiastiques ou des ministres sont attachés aux établissemens des aliénés; ces ecclésiastiques ou ces ministres secondent le médecin dans la direction religieuse

que celui-ci croit favorable à la guérison de quelques aliénés. Les impressions religieuses donnent à la pensée et aux affections, une énergique impression qui est quelquefois très utile à ces malades.

4° Le manque d'infirmiers se fait sentir partout. Leur nombre n'est pas proportionné aux besoins infinis et sans cesse renaissans des malades. Les rapporteurs du comité de recherches de la Chambre des communes d'Angleterre se plaignent de ce défaut d'infirmiers, ce qui, ajoutent-ils, oblige les gardiens à tenir ces malades en réclusion plus qu'il ne convient. Au vieux Bedlam, il n'y avait que cinq infirmiers pour cent vingt hommes insensés, et deux pour cent dix femmes; on en a augmenté le nombre dans le nouveau Bedlam. En France, les administrations accordent un infirmier pour dix aliénés. En Allemagne, on emploie souvent des invalides dans les maisons d'aliénés; au Sonnenstein, on se sert de condamnés à de légères peines correctionnelles. Reil, Joseph Frank, Andrée, se plaignent de l'insuffisance et de la brutalité des serviteurs. Les infirmiers, ignorans, durs et barbares, ont un costume révoltant; ils devraient avoir des vêtemens uniformes, qui les fit distinguer des malades; ils sont armés d'un trousseau de clefs, avec lesquelles ils frappent. Ils se font un jeu de l'état des malheureux auxquels ils doivent des soins, ils calomnient les malades, pour avoir le prétexte de leur imposer des privations, de les tenir enfermés, de les mettre aux chaînes. Les serviteurs, n'étant pas assez nombreux, ont trop à faire et ne font rien; ils ouvrent les cellules et les corridors le plus tard qu'ils peuvent, et les re-

ferment dès que le soleil se couche; ils ne peuvent être auprès des malades qui ont besoin d'eux et qui les réclament: un mélancolique est-il tourmenté par le desir du suicide, il a tout le temps de préparer ses moyens. Un aliéné a-t-il un accès de fureur, il faut que l'infirmier se batte à son corps défendant, n'ayant personne pour l'aider à en imposer ou à contenir les furieux.

Les gardiens grossiers ne parlent à ces infortunés timides, craintifs, qu'avec rudesse et menace: au lieu de les attirer, de gagner leur confiance par des manières douces, par de bons procédés, ils les irritent, les repoussent par la terreur qu'ils leur inspirent. On veut que les aliénés, satisfaits ou non, soient tranquilles; on s'assure de cette tranquillité par la réclusion, les chaînes, les injures et les coups. C'est le moyen le plus sûr, c'est le plus commode. Survient-il une rixe, l'infirmier ne vient l'apaiser que lorsqu'il est arrivé des suites fâcheuses.

Peut-on attendre des soins de propreté d'un infirmier qui est chargé de vingt, de trente, de cinquante aliénés plus ou moins sales, plus ou moins portés au désordre? Peut-on vouloir qu'il s'assure que chaque malade a satisfait à sa soif, à son appétit? Plus les serviteurs seront nombreux, plus il leur sera facile de se réunir pour présenter un grand appareil de force, moins il faudra en faire usage. Un aliéné se bat contre un gardien, contre deux; mais si plusieurs s'offrent à sa fureur, la crainte le fait rentrer en lui-même, il se calme; si son délire est tellement aveugle que la fureur ne cède pas, plusieurs individus se rendront maîtres de

lui, sans être obligés de lutter au risque de le blesser.

Les serviteurs ne seront point pris dans la dernière classe; ils sont généralement trop mal payés; ils doivent avoir un extérieur bienveillant, un ton affectueux, et être proprement et décentement vêtus. Jamais ils ne seront armés de bâton, ni d'autre instrument offensif, ni de faisceau de clefs qui épouvante, et qui sert d'arme de défense, et quelquefois d'attaque. On se trouvera généralement bien de choisir parmi les convalescens ou les aliénés guéris ceux qui peuvent remplir cet emploi. Ces serviteurs sont plus dociles, plus bienveillans. Ils ont appris à compatir aux maux qu'ils ont connus, ils secondent mieux les efforts du médecin; leur exemple ranime la confiance des malades.

Les serviteurs doivent être soumis à une discipline sévère, ils doivent être d'une obéissance passive et absolue, lorsqu'ils reçoivent un ordre devant les aliénés, et ne rendre jamais compte de l'état de ceux-ci en leur présence; ils ne doivent pas vieillir dans la même division de l'hospice.

Dans quelques établissemens, les infirmiers ordonnent les bains, les douches, le bain de surprise, ils enferment, mettent le gilet de force ou font usage d'autres instrumens de répression sans faire de rapport, ou bien le rapport est mensonger, et le malade n'en a pas moins été victime du caprice ou de la barbarie. On imposera aux infirmiers des surveillans immédiats qui les commandent, les dirigent, les surveillent sans cesse. Ces surveillans seront choisis parmi des personnes instruites, et d'une moralité éprouvée.

5° Ces surveillans exerceront une grande autorité sur les serviteurs. Ceux-ci, dans aucun cas, ne doivent réprimer un malade, encore moins le renfermer, sans l'ordre exprès du surveillant. Si un aliéné oblige d'user de la force envers lui, le surveillant doit être toujours présent. C'est à lui qu'il appartient de faire exécuter les réglemens et les prescriptions médicales. Les surveillans doivent tout voir, rendre compte aux médecins et au directeur. Je veux qu'ils soient instruits, parce que, vivant avec les aliénés, à toute heure du jour, ils doivent les entretenir, écouter leurs plaintes, les consoler, les encourager.

6° Il n'est que trop vrai que quelques aliénés très violens, très dangereux doivent être mis hors d'état de nuire aux autres et à eux-mêmes. Cette nécessité a été la source d'un grand nombre d'abus. Ce n'est point ici le lieu de discuter les avantages ou les inconvéniens de la réclusion solitaire et de la coercition qui prive ces malades de l'usage de leurs membres. Je répète que le nombre de ces malheureux est beaucoup plus limité qu'on ne le pense, depuis surtout qu'on leur accorde des soins plus actifs, plus éclairés et plus humains. Le nombre d'aliénés renfermés ou privés de l'usage de leurs membres doit servir de critérium à l'administration, à la direction et même à la distribution des bâtimens d'un établissement consacré aux aliénés.

Quelques fous sont bryans, il faut tous les enfermer; quelques-uns déchirent, il faut tous les laisser nus ou les couvrir de haillons; quelques-uns sont dangereux, il faut les enchaîner. Voilà comment on a rai-

sonné, et comment on a agi envers ces infortunés. Avant de généraliser, il fallait observer : on eût vu que, sur cent aliénés, à peine dix sont furieux, destructeurs, sales. Au lieu de cachots, on n'eût demandé aux architectes que quelques cellules un peu fortes; au lieu d'enchaîner tous les fous, on eût accordé plus de liberté aux furieux, on les eût traités avec douceur, on les eût rendus plus calmes, l'on n'eût pas eu besoin de recourir à des moyens barbares pour contenir les plus difficiles.

7° L'usage des chaînes est très ancien. Alexandre de Tralles veut qu'on lie les fous; Cœlius Aurelianus, Celse, Galien, autorisent les chaînes; dans la description que Léon l'Africain a laissée de la ville de Feez, on trouve un hospice pour les fous, avec des cachots et des chaînes. Jusqu'à l'année 1794, les fous étaient enchaînés partout en Europe. On n'imaginait pas qu'on dût mieux faire. Pinel brisa les chaînes qui flétrissaient, qui mutilaient, qui irritaient ces malheureux. Quatre-vingts aliénés de Bicêtre furent déchaînés; tous les autres aliénés furent traités avec plus de douceur; on ne distribua plus des nerfs de bœuf aux garçons de service. De ce changement, il résulta que plusieurs fous, regardés comme incurables, guérissent, et que tous les autres furent plus tranquilles et plus faciles à diriger. La France est la première nation qui présente et qui offre encore la réunion de près de trois mille aliénés renfermés dans les trois établissemens publics et dans les maisons de Paris, contenus sans chaînes, sans coups, sans mauvais traitemens. Cependant le doc-

teur Monro, interrogé devant le comité de la Chambre des communes, s'il convenait d'enchaîner les fous, répondit que les gentilshommes ne devaient point être enchaînés, mais que les chaînes étaient nécessaires pour les pauvres et dans les établissemens publics. Et c'est en Angleterre que pareille réponse et pareille distinction ont été faites! Un administrateur de Bedlam m'a assuré que les chaînes étaient, de tous les moyens pour contenir les furieux, le plus sûr, et celui qui les gênait le moins. Aussi, dans le nouveau Bedlam, on avait établi une chaîne à chaque lit: heureusement qu'après avoir visité les établissemens de Paris, les visiteurs firent ordonner la suppression des chaînes. Qu'est-il arrivé, lorsqu'on brisa les chaînes à Bedlam? ce qui avait eu lieu dix-huit ans avant à Bicêtre: les aliénés de Bedlam sont devenus plus calmes, plus dociles, et plusieurs ont guéri. L'usage et l'abus des chaînes n'ont été portés, nulle part, plus loin qu'en Angleterre. Un officier de marine N..., convalescent, avait menacé Haslam, il fut enchaîné: il se débarrassait des menottes et des liens ordinaires; on fit venir, de Newgate, une machine en fer du poids de vingt-trois livres. Cet infortuné était pris par le cou, par les pieds; le tronc était contenu par une ceinture de fer, à laquelle les mains étaient fixées; le collier et la ceinture, à l'aide d'un anneau soudé à une chaîne de dix pouces, glissaient le long d'une barre de fer scellée perpendiculairement au plafond et au plancher. Ce malheureux ne pouvait s'étendre sur son lit et a vécu ainsi pendant neuf ans. La planche XXV représente cet hor-

rible appareil. Faut-il s'étonner de l'exclamation de sir Bennet contre le vieux Bedlam que j'ai rapportée ailleurs et de la sévérité du bill de 1828 sur les établissements d'aliénés.

Aux chaînes brisées partout, on a substitué des moyens plus doux : ces moyens sont nombreux. Macbride, le premier, a décrit le *gilet de force*, Cullen en préfère l'usage à tout autre, Pinel n'employait que la camisole : elle m'a toujours suffi. Les Allemands appellent ce gilet, *camisole* espagnole ; les Anglais, *veste étroite*. La camisole ressemble assez bien à une *brassière d'enfant* dont les manches sont réunies à leurs extrémités, ou dont les extrémités, isolées l'une de l'autre, sont assez longues pour être croisées autour du corps et nouées derrière. Plusieurs reproches sont faits à la camisole<sup>1</sup>. Un aliéné, dit-on, s'en débarrasse lui-même ; il peut être détaché par ses compagnons ; il ne peut se servir de ses mains pour prendre ses aliments, essuyer son nez, satisfaire à ses besoins ; il devient sale, il ne peut se gratter pour dissiper les irritations accidentelles de la peau, ni chasser les mouches. Enfin la camisole chauffe, gêne la respiration et provoque les sueurs, etc.

A toutes ces objections je réponds qu'à Paris ce moyen nous suffit, et que les inconvéniens dont on l'accuse tiennent à ce qu'on ne sait pas en faire usage, à ce qu'on en abuse.

On préfère les menottes en fer ou en cuir garni de fer. On a proposé une ceinture qui embrasse le bas du

<sup>2</sup> *The moral management of insane persons*, J. Haslam.

corps, qui est fermée derrière le dos par un ressort, une vis ou un cadenas. Sur les deux côtés de la ceinture, les bras sont fixés par des bracelets qui entourent les poignets et qui sont fermés comme la ceinture. Cet appareil est en cuir garni de fer. Haslam fait soutenir la ceinture par deux lanières qui passent en sautoir sur les épaules. On se sert aussi d'un manchon en cuir épais dans lequel sont renfermées les mains. Les deux ouvertures du manchon se terminent par un bracelet qui embrasse les deux poignets et empêche que les mains ne se dégagent. Ces appareils sont plus difficiles à détruire que la camisole ordinaire, sont plus économiques ; mais ils ne maintiennent pas aussi sûrement un malade très furieux, sans exercer d'impressions fâcheuses. Rush de Pensylvanie a proposé un fauteuil qu'il appelle *tranquilliser*. Au-dessus du large dossier de ce fauteuil, on établit une espèce de boîte qui maintient la tête. D'ailleurs, le tronc, les membres sont fixés au fauteuil par des liens immédiatement appliqués sur les membres. Je n'énumérerai pas tous les instrumens inventés pour contenir les furieux, les Allemands, à cet égard, sont d'une fécondité incroyable.

Des auteurs d'ailleurs très estimables ont conseillé l'usage des coups pour vaincre la résistance des aliénés, et pour les rendre dociles ; ce moyen est trop humiliant et trop dangereux pour qu'il soit nécessaire de donner d'autres motifs de proscription. La machine rotatoire, qui était d'abord un agent thérapeutique, n'est plus qu'un instrument de répression. J'ai dit ce que l'on devait en penser du bain de surprise, en parlant du trai-

tement général de la *Folie*. La réclusion momentanée, la camisole appliquée pendant quelques instans, le fauteuil de force, la douche, les bains prolongés, les affusions d'eau froide, la privation de quelques distractions sont plus que suffisans comme moyen de répression, lorsqu'un médecin habile sait les employer tour à tour en temps favorable et avec modération. Jamais, sous aucun prétexte, les divers moyens de répression ne doivent être ordonnés que par le médecin, jamais ils ne doivent être mis en usage qu'en présence du médecin, ou des surveillans en chef.

Pour compléter ce que j'aurais à dire sur les établissemens d'aliénés, relativement à leur utilité, à leurs constructions et à leur discipline intérieure, je renvoie au § IV, page 116 et suivantes, tome I; à la page 399 tome II, et au mémoire suivant sur Charenton.

---

 XVII.

 MÉMOIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE  
 SUR LA MAISON ROYALE DE CHARENTON.

(1855.)

Une position admirable, de vastes jardins, des promenoirs spacieux, de belles constructions nouvellement terminées, une pharmacie dans la maison, une chapelle desservie par un aumônier résidant, un service médical largement pourvu, une administration paternelle, placent la maison de Charenton au nombre des meilleurs établissemens consacrés au traitement des aliénés.

L'établissement de Charenton est situé à l'est et à deux lieues de Paris; il est bâti sur le revers méridional du coteau qui longe la Marne. Ce coteau a 22 mètres d'élévation et 24° d'inclinaison. Après avoir suivi la rive droite de la Marne, il se prolonge sur la rive de la Seine, au-dessous du confluent de ces deux rivières. Il est formé de carbonate de chaux, recouvert d'une très mince couche de terre végétale, et rendu fertile par la culture et par les engrais abondans que fournit la capitale.

Du haut du coteau et des habitations, la vue se pro-